

ASCO – PSV

Association des Contribuables de Puy St Vincent
Place des Prés – 05290 Puy St. Vincent
(Loi 1901 n° 310058 J.O. 31/07/96)

28^{ème} ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 8 AOUT 2024 RAPPORT MORAL

Mesdames messieurs, chers adhérents

Depuis sa création, notre association œuvre au service de ses membres, contribuables de la commune de Puy Saint Vincent. Nous portons à votre connaissance nos analyses sans a priori des finances de la commune, les questions que nous posons aux équipes municipales sur les décisions et les projets qui nous apparaissent comporter des risques sur les équilibres financiers. Nous menons également des actions pouvant aller jusqu'à missionner des expertises externes et bien sûr nous vous apportons une information régulière. Notre site internet régulièrement mis à jour www.ascopsv.com et notre AG annuelle sont les deux principaux piliers de cette information.

Ces missions n'ont pas toujours été faciles. Mais en 2020, nous avons renoué le dialogue avec la nouvelle équipe municipale. Depuis nous échangeons régulièrement pendant l'année et, si nous ne partageons pas toujours les points de vue des élus, nous soulignons l'amélioration de ces échanges, en particulier concernant les éléments de la SEM des Ecrins.

Depuis 2020 nous vous alertons sur le chantier majeur de la salle multiactivités. Cet équipement, que nous reconnaissons de qualité, vient d'être livré et son exploitation a débuté en juillet 2024 avec près de deux années de retard sur le calendrier initial. Son coût n'a cessé d'augmenter pour atteindre près de 6,7 M€ HT. La commune devra supporter une charge annuelle nette d'environ 250/300 K€ ainsi que nous l'avions estimé il y a trois ans. Un exploitant a été trouvé pour les parties « commerciales » (i.e. hors salle de spectacle) et nous serons vigilants sur les résultats de la gestion.

Les comptes 2023 de la commune vont vous être présentés. Ils commencent à refléter l'impact de cet investissement colossal qui représente plus de 2 années de budget de fonctionnement de la commune. Les comptes ont été difficiles à analyser du fait de la création d'un budget annexe pour le Complexe multi-activités. Nous en retenons que l'autofinancement de la commune (i.e. ce qui lui permet de financer des projets d'investissement sans endettement) a augmenté en 2023, notamment grâce à une augmentation des impôts de plus de 14% tandis que les dépenses ont été contrôlées (-2%) mais que la trésorerie disponible diminue de 0,7 M€ environ, du fait de paiements sur la salle multi activités.

Contrairement à ce qui avait été annoncé l'an dernier au cours de notre AG du 14 août, la commune a finalement décidé d'appliquer une surtaxe de 20% applicable à la part communale de la taxe d'habitation dès 2024, donc payée uniquement par les non-résidents. Cette surtaxe, dont le montant attendu est d'environ 146K€ par an pour la commune, est autorisée pour les communes touristiques depuis mi-2023. Elle doit normalement permettre de financer des opérations d'accompagnement de l'amélioration de l'habitat permanent. Nous serons vigilants sur son affectation réelle.

En ce qui concerne la SEM des Ecrins, après une saison 2022/2023 qui avait présenté une belle dynamique d'activité avec une progression de 5% en volume (journées-skieurs) et une progression de plus de 10% en chiffre d'affaires, la saison 2023/2024 a de nouveau affiché une forte progression, tant en volume (+7%) qu'en recettes (+15%). Si les recettes n'ont jamais été aussi élevées (elles

frôlent les 10 M€ TTC), il n'en reste pas moins que les journées-skieurs n'ont pas encore retrouvé leur niveau d'il y a 10 ans. Les coûts d'énergie pèsent toujours de manière importante sur les résultats, même si une gestion serrée ces deux dernières années a permis de maintenir des résultats positifs et une capacité d'autofinancement permettant de financer les investissements en cours. Les projets d'investissements annoncés sur le domaine skiable pour une mise en service dès l'hiver prochain (TS Escapade et enneigement de culture pour un total de 6,5 M€) sont cohérents avec les besoins en renouvellement et amélioration de service.

Notre mission principale est de défendre les intérêts de tous les contribuables de la commune. Elle est aussi de faire des propositions que nous voulons constructives. Nous ne sommes pas un simple groupe de pression défendant les intérêts patrimoniaux de ses membres et nous ambitionnons de contribuer positivement à l'avenir de la commune, de son dynamisme économique, de la préservation de sa biodiversité et de ses écosystèmes sociaux.

Nous pensons qu'il est important de se projeter dans l'avenir avec des éléments solides permettant d'objectiver les décisions qui devront être prises. C'est le sens de la présentation des perspectives d'enneigement que nous avons abordé en 2022 et de la réflexion autour de la ressources en eau en 2023, qui ont suscité un vif intérêt des participants. Cette année, notre débat juste avant l'AG porte sur la production d'énergies renouvelables sur le territoire de la CC des Ecrins.

Pour terminer ce rapport moral, je tiens à souligner le travail accompli par les membres du CA de l'ASCO pour collecter et analyser les données que nous allons vous présenter, interroger et alerter l'équipe municipale sur les points qui nous paraissent mériter des explications approfondies, les mettre en forme et vous présenter toutes ces informations. Tenir à jour le site internet et préparer l'AG annuelle d'une association de plusieurs centaines de membres requiert du temps. C'est un travail de qualité et je veux, en votre nom à tous, les en remercier, et formuler comme chaque année un appel à renforcer cette équipe.

Le président de l'ASCO-PSV
Eric GUILPART